

# L'étrange profil de l'incendiaire de la cathédrale de Nantes

Pour son avocat, les experts n'ont pas décelé le profil inquiétant de son client. Un an après avoir mis le feu, l'homme tuait le père Olivier Maire.

*Par Charles Guyard*



Publié le 29/12/2022 à 13h36 - Modifié le 29/12/2022 à 14h09



🕒 Temps de lecture : 3 min

[Je m'abonne à 1€ le 1er mois](#)

**C'** est un homme à la démarche lente, emmitouflé dans une épaisse parka rouge, qui a pris place, mercredi 28 décembre à 15 h 36, dans le box du tribunal correctionnel de Nantes. Barbichette entretenue et lunettes bien mises, Emmanuel Abayisenga, qui aura 42 ans dimanche, présente plutôt bien pour sa première apparition publique depuis près de trois ans.

En somme, selon la formule consacrée, on lui donnerait volontiers le Bon Dieu sans confession. Le diocèse de Nantes, lui, s'est surtout contenté de lui laisser les clés de sa maison principale, en l'occurrence la cathédrale Saint-Pierre-et-Saint-Paul, où celui qui est arrivé en France en 2012 a su devenir un bénévole aussi actif qu'indispensable.

À LUSSE

## Les trésors perdus de la cathédrale de Nantes

Pendant plusieurs années, rien à dire, tout s'est passé sans accroc. Et puis, le 18 juillet 2020, ce serviteur apprécié a allumé un feu dans l'édifice, provoquant un violent incendie et des dégâts irréversibles. Interpellé une semaine après, il a tout reconnu mais n'a rien expliqué.

Deux experts psychiatres s'en sont alors chargés. Décelant chez lui d'importants traumatismes liés à son pays d'origine, le Rwanda, et à son parcours de migrant, ils ont diagnostiqué un trouble psychique et neurologique ayant altéré son discernement, mais ne faisant peser aucun risque sur l'ordre public et la sûreté des personnes.

À LUSSE

## Révélations sur la jeunesse rwandaise du meurtrier présumé du père Olivier Maire

Sur la foi de ces conclusions, remises le 3 mars 2021, l'ancien serviteur diocésain a donc été libéré sous contrôle judiciaire le 31 mai, et accueilli par les missionnaires montfortains de Saint-Laurent-sur-Sèvre, en Vendée.

Le matin du 9 août de la même année, il s'est présenté à la gendarmerie locale pour s'accuser du meurtre du père Olivier Maire, dont le corps sera retrouvé couvert d'hématomes. Interné dans la foulée, il a passé près d'un an et demi dans une unité spécialisée avant d'être placé en détention provisoire sous le régime classique.

### **Contre-expertise psychiatrique refusée**

À la lumière de cette chronologie dramatique, peut-on juger les seuls faits de « dégradation ou détérioration du bien d'autrui par un moyen dangereux » – passibles de dix ans de prison – en les dissociant totalement de l'assassinat présumé commis un an plus tard ?

En d'autres termes, l'expertise de mars 2021 est-elle toujours pertinente ?

« On peut faire semblant de ne pas lier ces deux dossiers, estime l'avocat d'Emmanuel Abayisenga, M<sup>e</sup> Quentin Chabert. Mais quel sera le sens d'avoir à la fois une peine dans celui de la cathédrale et une irresponsabilité pénale dans celui d'Olivier Maire ? »

**ALSACE**

### **Prêtre assassiné en Vendée : pourquoi le suspect n'avait pas été expulsé**

Car la défense est formelle : l'état psychique du quadragénaire, en proie à des traumatismes profonds, n'aurait en réalité pas changé entre les deux événements. Ni sa dangerosité, dont l'unique expertise serait « passée totalement à côté » avant le crime.

Or, si celle-ci s'est tragiquement trompée sur ce point crucial, peut-être s'est-elle aussi trompée sur le reste. Notamment sur le caractère simplement altéré et non aboli – qui rendrait le prévenu inaccessible à une sanction pénale – du discernement au moment d'allumer le feu.

**ALSACE**

### **La Vendée oscille entre incompréhension et fureur**

Si le tribunal n'a pas voulu remettre en cause cet élément clé du dossier en rejetant la demande de contre-expertise psychiatrique, il a néanmoins reconnu que la personnalité actuelle de l'ancien bénévole est sujette à caution. À ce titre, le prévenu devra faire l'objet de nouveaux examens d'ici au 29 mars pour évaluer ses facultés à suivre son propre procès – par exemple si la présence d'un membre du personnel médical sera nécessaire à l'audience. Le Rwandais d'origine l'a en tout cas reconnu : sans les antidépresseurs qu'il prend en prison, il serait envahi par ses « délires ». Était-ce déjà le cas en juillet 2020 ? Pour son avocat, c'est clair : « L'enjeu est quasi exclusivement psychiatrique. »

## LA RÉDACTION DU POINT VOUS CONSEILLE

- [À Nantes, la cathédrale renaît de ses cendres](#)
- [Meurtre du père Olivier Maire : histoire d'un fiasco](#)

SOCIÉTÉ

### 5 Commentaires

Par Alainlalanne le 29/12/2022 à 21:18

Combien toutes ces expertises pour arriver à ce qu'il ira en asile au lieu d'une prison nous auront-elles coûtées ?

Par French Doctor le 29/12/2022 à 21:00

... qui ne sera pas jugé car considéré comme irresponsable ? Cela arrangerait bien la défense, mais pas le peuple français.

Par jpleg le 29/12/2022 à 20:55

La naïveté des hommes d'église a accorder le bon dieu sans confession ! Une fois ne suffit pas, une autre fois avec mort d'homme est nécessaire. Mais..... Ce n'est pas encore suffisant pour ceux qui veulent pardonner soixante-dix-sept fois sept fois ? Évidemment non. Donc grande naïveté par excellence ! Au fait qui va payer les grandes orgues ?

---

Par MC33 le 29/12/2022 à 20:27

Si "la magistrature" n'a toujours pas compris que l'expertise psychiatrique n'est pas plus crédible que la sorcellerie ou la magie noire, ce n'est quand même pas faute d'expérience. Si ?

---

Par bonsens2022 le 29/12/2022 à 19:22

Très gentil et bien mis cet assassin pyromane. Le pauvre vous comprenez il a souffert et c'est sûrement de notre faute ! Le niveau de réflexion de la magistrature française et la compétence des « experts » psy sont effrayantes.